Légende - type du projet d'aménagement particulier
selon le règlement grand-ducal concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier
portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune
(loi du 19 juillet 2004, modifiée le 19 juillet 2005)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol (exemple):

Zone	HAB-1	8	Nombre d'étages pleins
Coefficient d'occupation du sol - COS	0,40	0,80	Coefficient maximal d'utilisation du sol - CMU
Type et disposition des constructions	mi	8	1*	Forme des toitures

Unités d'habitation maximales admissibles par parcelles

Zones définies au PAG:

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE Zones d'activités économiques
- ZBAP Zones de bâtiments et d'aménagements publics
- ZDV Zone de verdure

etc.

Délimitation du PAP
Délimitation entre plan G-1-500 et plan G-1-501

Nombre d'étages pleins:
- II limite supérieure
- I - II limites inférieure et supérieure
- (I) obligatoire
- \+ étage supplémentaire

Hauteur des constructions:
- hc-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:
- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande
- ii immeubles isolés

Implantation des immeubles:
- alignement obligatoire des constructions principales
- limites maxima des surfaces constructibles des constructions principales
- alignement obligatoire des dépendances
- limites maxima des surfaces constructibles des dépendances
- limites maxima des surfaces constructibles des constructions souterraines
- limites séparatives des maisons en bande avec dépendance souterraine en copropriété
- zone de transition entre hauteurs maximales

Délimitations des lots/parcelles:
- délimitation des différentes zones
- accès privés en copropriété avec droit de passage public
- lots privés constructibles
- terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:
- min % pourcentage minimal de logements par immeuble
- x% x% pourcentages minimal et maximal de logements par immeuble
- x% pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:
- espace vert public
- espace vert privé ouvert à l'usage public
- plantations obligatoires sur le domaine privé
- B 1 biotope à conserver
- J aire de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver
- haies à planter
- courbes de niveau (terrain existant)
- borne amovible
- cotes de niveau projetées

Voies de circulation:
- rues
- zone de rencontre
- chemins piétonniers, pistes cyclables
- P aires de stationnement / emplacements publics
- liaison piétonne domaine public
- liaison piétonne domaine privé (servitude de passage)
- axe 1 axe de rue
- axe or 1 axe de rue dans la zone de rencontre

Formes des toitures:
- orientation du faîte
- tp toiture plate
- t2 toiture à 2 versants
- tm toiture mansardée
- t* toiture plate, toiture à un versant, toiture à 2 ou plusieurs versants

Autres dispositions:
- élément bâti ou naturel à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées
- localisation accès au garage
- servitude de passage
- servitude technique
- surface destinée à la rétention de l'eau pluviale
- T Transformateur

Les éléments en gris n'apparaissent pas sur le présent plan.
Les éléments soulignés sont les éléments de légende complémentaires.

CE PLAN N'EST VALABLE QU'ENSEMBLE AVEC LA PARTIE ECRITE CORRESPONDANTE.

Ce plan ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité.

Les plans G 1 - 500-a et G 1 - 501-a sont complementaires et indissociables.

Toutes les contenances des parcelles sont fournies à titre indicatif. Leur calcul exact ne peut être fait qu'après le mesurage cadastral.

Les cotes concernant les distances à respecter sont placées au milieu des et perpendiculairement aux limites maxima des constructions principales / alignements obligatoires.

Pour les cas où les limites maxima des constructions principales ne sont pas parallèles aux limites de propriété, les cotes concernant les distances à respecter sont placées au point le plus proche à la limite de parcelle et perpendiculairement aux limites maxima des constructions principales.

Lorsque la limite maxima d'une construction principale se présente obliquement par rapport à l'une des limites de la parcelle, la distance est mesurée au point le plus rapproché, perpendiculairement à la limite respective de la parcelle.

LISTE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES DE BASE

Levé topographique: Schroeder&Associés 09.01.2006
Levé topographique: Schroeder&Associés 03.12.2007

Plan de Situation Cadastrale: CEOCAD Plan No. 07597-02 18.06.2010

PCN 0615_Ville de Dudelange (pour schema parcellaire)
© Origine: Administration du Cadastre et de la Topographie

LEGENDE MESURAGE TOPOGRAPHIQUE

ENTREE	REGARD (EAUX USEES)
CORNIERE	REGARD EAU POTABLE
PIQUET FER, CLOU, TUYAU...	REGARD (EAUX PLUVIALES)
TRAIT DE SCIE	VANNE DISTRIBUTION EAU POTABLE
BORNE LIMITE	VANNE GAZ
CLOTURE	ARBRE
GLISSIERE DE SECURITE	SAPIN
GRILLE	AVALOIR
HYDRANT	FEU TRICOLORE
LAMPADAIRE	NG (NIVEAU GENERAL)
TRANSFORMATEUR, TV-DISTRIBUTEUR	BORNE D'INCENDIE
POTEAU	PANNEAU
STATION TOPOGRAPHIQUE	SONDAGE
REPERE OFFICIEL	

CANALISATIONS EAUX MIXTES	EXISTANTES
CANALISATIONS EAUX USEES	EXISTANTES
CANALISATIONS EAUX PLUVIALES	EXISTANTES

Pour la conformité de ce plan avec les indications officielles du cadastre notre responsabilité n'est pas engagée.
Coordonnées: Reseau Cadastre (LuRef); Niveau NG95

SCHEMA PARCELLES INITIALES ET PROJETEES SUR BASE DU PCN (2007) (sans échelle)

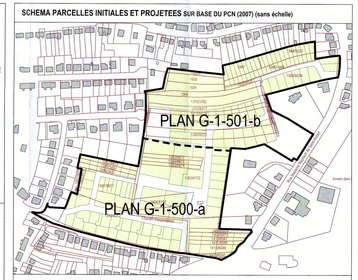

BILAN SOMMAIRE DES SURFACES

Projet	0530 PAP Lenkeschlei	Client	DEWEY MULLER
Maître d'oeuvre	Ville de Dudelange	Objet	Bilan sommaire des surfaces
Commune	Dudelange	Date	VERSION DU 08 OCTOBRE 2019

Bilan sommaire des surfaces "Lenkeschlei"				
Surface totale du plan d'aménagement particulier "Lenkeschlei"			110.741	100%
1.0 Domaine public, surface totale			26.394	24%
1.1 Domaine public (Rues, stationnement et places)			17.164	14%
1.1.1 Rues			6.338	
1.1.2 Trottoirs			4.432	
1.1.3 Zone de rencontre			3.422	
1.1.4 Emplacement publics			2.972	
1.2 Domaine public (chemins piétons et espaces verts)			11.230	9%
1.2.1 Espaces verts publics			10.147	
1.2.2 "Quartierplatz" (surface non scellée)			683	
1.2.3 Tourné d'entre			400	
2.0 Domaine privé, surface totale			90.347	76%
2.1 Maisons unifamiliales	nombre	126	52.412	44%
2.1.1 Maisons isolées		82	34.237	
2.1.2 Maisons jumelées		22	8.615	
2.1.3 Maisons en bande		21	8.039	
2.1.4 Accès privés (copropriété)			1.520	
2.2 Maisons plurifamiliales	nombre	10	20.004	17%
2.2.1 Immeubles isolés		10	19.205	
2.2.2 Parcelle non aménageable (parcelle 1.a)		1	799	
2.3 Zone de réserve pour future école			4.641	4%
2.3.1 Future école			4.641	
3.4 Espace vert privé à usage public			13.290	11%

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL

7.1 - 7.5		8.1 - 8.6		9.1 - 9.3		9.4 - 9.6		9.7		10.1 - 10.6		10.7		11.1+11.2		11.3 - 11.8		12.1-12.4	
HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+
0,25	0,50	0,27	0,55	0,30	0,65	0,28	0,65	0,25	0,65	0,29	0,65	0,26	0,65	0,25	0,70	0,26	0,72	0,27	0,75
mi	1	1*		mi	1	1*		mi	1	1*		mi	1	1*		mi	1	1*	

12.5 - 12.10		12.11 + 12.12		12.13		12.14		13.1 + 13.2	
HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+	HAB-1	II+
0,28	0,78	0,28	0,78	0,28	0,78	0,23	0,64	0,25	0,65
mj	1	1*		mj	1	1*		mj	1

AVIS SERVICE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	
VOTE PROVISOIRE - VILLE DE DUDELANGE	
VOTE DEFINITIF - VILLE DE DUDELANGE	
AUTRES	
AUTRES	

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	OBJET
f			
e			
d			
c			
b	08.10.2019	MK	MODIFICATION TYPE ET DISPOSITION DES CONSTRUCTIONS SUR LES LOTS 12.11 et 12.12
a	04.06.2012	AB	MODIFICATION DU TYPE DE LOGEMENT SUR LES LOTS 11.et 12 SUITE AUX OBJECTIONS CONTRE LE VOTE PROVISOIRE

PROJET
LOTISSEMENT LENKESCHLEI A DUDELANGE

APPROBATION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Référence: 16518/PAP/60C
Le présent document appartient à ma décision du: 15/11/2019
Le Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

VILLE DE DUDELANGE 20 NOV 2019 Secrétariat

MAÎTRE D'OUVRAGE
MM. et Mme BRITZ
08.10.2019
DATE / SIGNATURE

MAÎTRE D'OEUVRE
DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES
15b, BD. GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE L-1331 LUXEMBOURG
TÉLÉPHONE +352 263 858-1 TÉLÉCOPIE +352 26 440 436
FLANDRISCHE STRASSE 4 D-50674 KÖLN
TÉLÉPHONE +49 (0) 221 925 888-0 TÉLÉCOPIE +49 (0) 221 925 888-50
08.10.2019
DATE / SIGNATURE

PHASE DE PLANIFICATION
PROCEDURE D'APPROBATION 1 : 500

OBJET
PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER
PARTIE GRAPHIQUE | NORD

Version coordonnée du 08 octobre 2019
modifiant la version du 04 juin 2012 approuvée par le Ministre de l'intérieur le 21 mars 2013
(réf. 16518/60C)

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESSINE PAR	LW	22.03.11	0530	G-1-501	b
CONTROLE PAR					
RESPONSABLE				FORMAT 1359A.1	